

PROTECTION

Que cela soit contre le gibier ou les animaux d'élevage, il est obligatoire de protéger vos plantations rapidement et de manière efficace, sans quoi votre travail pourrait être anéanti en quelques heures.



Contre le gibier

En Haute-Vienne, la protection contre le gibier (chevreuils notamment mais également cerfs sur certains secteurs) est indispensable.

Celle-ci doit être effectuée en même temps que la plantation car le chevreuil est curieux et viendra goûter très rapidement chaque nouveau plant.

Diverses options de protection sont possibles en fonction de la nature du risque.

Protection physique individuelle

De nombreux produits existent : gaine, filet, tube, grillage.... Tous devront être installés avec un à deux tuteurs (ou piquets) en fonction du diamètre retenu, de la hauteur de la protection et de la durée souhaitée.

Le choix dépendra alors du type d'essence à protéger (feuillus/résineux), de l'espèce gibier présente, de votre budget....

La protection individuelle a comme avantage de pouvoir sélectionner les plants que l'on souhaite protéger en priorité et ainsi d'abaisser le coût d'investissement.

NB : quel que soit le type de dispositif retenu, il faudra prévoir de retirer ces protections quelques années plus tard lorsque les plants seront hors d'atteinte du gibier et suffisamment robustes.

Protection physique intégrale

La protection par clôture de l'ensemble d'une zone peut être intéressante lorsque la solution d'une protection individuelle est plus onéreuse qu'une clôture intégrale, ou lorsque le gibier est très abondant et de grande hauteur (type cerf). Son coût est très élevé et sa maintenance importante.

Protection chimique

Des produits naturels et homologués sont disponibles sur le marché et viennent compléter, voire remplacer selon les situations, les protections physiques. Leur application, facile à mettre en œuvre et d'une bonne résistance aux intempéries, permet, à moindre frais, de protéger vos plants. Le renouvellement est à faire 1 à 2 fois dans l'année, sur plusieurs années.

Contre les troupeaux

Selon que vous élevez des vaches, moutons, volailles ou chevaux, vous devez prévoir des protections à la hauteur des dégâts pouvant être occasionnés et les maintenir en état de fonctionnement tant que vos arbres et arbustes n'ont pas atteint un état de robustesse leur permettant de résister à l'abroustissement, piétinement ou « grattage ».

Ainsi, il vous appartiendra de mettre en place une clôture dédiée spécifique (fil électrique, barbelé, grillage, ...) qui viendra s'ajouter aux protections contre le gibier.



PAILLAGE

Intérêt du paillage :

Le paillage du sol fait office de couverture. Il permet de limiter le dessèchement du sol par évaporation, et de limiter la pousse d'adventices à proximité immédiate qui viendrait concurrencer la disponibilité en eau dans les premiers centimètres du sol et « étouffer » (diminution de la photosynthèse par manque de lumière) la partie aérienne du jeune plant. De plus, lorsque le paillage est biodégradable (ce qui est quasiment la règle aujourd'hui), sa décomposition va activer la vie macro et microbienne et mycélienne, enrichir le sol en matière organique et améliorer sa structure.

L'ensemble de ces avantages va permettre une meilleure reprise et pousse des plants, réduire les arrosages durant les 2 premières années, et limiter les entretiens (désherbage manuel notamment).

DIFFÉRENTS TYPES DE PAILLAGE

Organique :

Il existe de nombreux produits sur le marché, tous ayant leurs avantages et leurs défauts : disponibilité, facilité de mise en œuvre, prix...

Copeaux de bois

Ceux-ci peuvent provenir d'essences feuillues ou résineuses. À raison de 10 cm d'épaisseur minimum, ils jouent leur rôle pour les 2 premières années. Ils sont, par contre, volumineux à stocker et à transporter, et la mise en œuvre peut être longue sans matériel adapté (dessileuse, ...). Leur disponibilité est assez facile à obtenir localement (bois d'élagage de haies, nombreux producteurs de plaquettes en Limousin). Le coût peut être élevé si vous ne le produisez pas vous-même.

Le Bois Raméal Fragmenté (BRF)

Utilisé comme la plaquette de bois décrite ci-dessus, il est plus riche en éléments nutritifs car le bois broyé est issu de branches de faibles diamètres (feuillus en général). Il participe donc à améliorer la fertilité du sol. Il ne sera disponible que si le planteur le fabrique à partir de ses propres branches. Il se dégrade plus vite que la plaquette.

La paille et le foin

Ce sont des produits pratiques sur une exploitation car ils sont, en général, facilement disponibles localement et le matériel est adapté à sa manutention. Leur point de vigilance porte sur leur faible longévité. La dégradation étant rapide, il convient d'en rajouter dès la deuxième année en quantité suffisante (20 cm minimum en première année), faute de quoi apparaîtront adventices en quantité importante (et donc désherbage manuel).

Le foin doit être de préférence coupé hors graine afin d'éviter d'envahir la plantation par les adventices.

Leurs coûts sont très intéressants si on les produit sur l'exploitation notamment.

D'autres produits manufacturés existent et peuvent être utilisés tel que les PLA (Poly Lactic Acid), les feutres végétaux en tout genre... La pose est souvent facilitée et mécanisée (rouleau). Mais vérifiez leur durée de vie, leur composition, leur efficacité... et leur prix.

Synthétique (plastique)

Celui-ci est à proscrire. Bien qu'il ait des avantages à très court terme (premières années), sa fragmentation lente (car celui-ci n'est jamais enlevé) entraîne une pollution diffuse et empêche tout échange entre la vie souterraine et la vie aérienne.

POSE

La pose s'effectue sur un sol propre et désherbé pour être efficace.

L'opération peut être réalisée mécaniquement ou manuellement suivant le type de paillage choisi. Sa mise en œuvre (avant ou après la plantation) dépendra du conditionnement du produit. Les rouleaux et les dalles seront posés avant la plantation tandis que le vrac (plaquette, paille) se fera après la plantation.

SURVEILLANCE

Afin que toute cette dépense d'énergie ne soit pas vaine, il faudra prévoir une surveillance ponctuelle mais régulière sur plusieurs années :

- En période de sécheresse, prévoir des arrosages réguliers au printemps et en été (avant que les feuilles ne sèchent) à hauteur de 20 litres/plant tous les 10 jours. Ceci durant les 2 premières années, ensuite le plant doit avoir la capacité à résister puisque son enracinement doit lui permettre de puiser l'eau en profondeur.
- Vérifier l'état des clôtures avant et pendant la présence des troupeaux.
- Vérifier les protections gibiers.
- Surveiller l'enherbement.
- ...

La Chambre d'Agriculture vous propose des formations, réalise des diagnostics et vous accompagne dans vos projets.

Pour plus d'information, contactez Louis-Marie Mainguy au 07 60 56 31 76 ou par mail : louis-marie.mainguy@haute-vienne.chambagri.fr